

**GRAZIANI Ghislain**

*Settimana del Dottorato in Storia 2013*

*Sezione 4 : Sanità e corpo, 18 settembre 2013*

**Masculin et masculinité dans les discours politiques français et italiens de l'après Seconde Guerre Mondiale.**

*Sous la direction de Gabrielle HOUBRE et Patrizia DOGLIANI  
Université Paris Diderot-Paris 7 et Alma Mater Studiorum Università di Bologna*

L'étude de la masculinité et du masculin en tant que concepts sociaux mais aussi en tant qu'objets de réflexion historique permet d'éclairer les continuités et les ruptures apparues dans l'acception de l'« homme » à la fin de la Seconde Guerre ainsi que dans l'immédiat après-guerre autant en France qu'en Italie. Les troubles sociaux et sociétaux constitutifs à l'effondrement du régime fasciste et du régime de Vichy imposent de remettre en question la hiérarchie des identités sexuées nées de l'idéologie mussolinienne en Italie et de la « révolution nationale » en France.

Ce questionnement se porte en particulier sur les mécanismes législatifs et idéologiques mis en place par les nouveaux pouvoirs démocratiques, au travers des discours politiques et des doctrines propres à chaque parti, afin de définir l'identité masculine. Cette identité particulière, du fait de son aspect fondateur, positif et normatif, est au cœur des bouleversements sociaux, économiques et moraux que connaissent les sociétés française et italienne dans l'immédiat après-guerre et tout au long des « Trente Glorieuses ».

La Quatrième République française et la Première République italienne, héritent chacune d'un Etat à rebâtir, d'une économie à reconstruire, de problèmes sanitaires et sociaux à enrayer. Elles héritent également d'une législation particulière voulue par les régimes qui les précèdent. Ces lois, agents du fascisme ou de la « Révolution Nationale », demeurent-elles intactes ou bien sont-elles abrogées ?

Existe-t-il un phénomène de rejet des valeurs sociales et des codes moraux issus du régime de Vichy ou du régime Mussolinien ? Comment est-il quantifiable ? Les lois liées à la protection de la famille tout comme celles liées à la salubrité de la « race »<sup>1</sup> sont-elles maintenues en l'état, modifiées, et si oui selon quelles orientations idéologiques, ou bien sont-elles simplement abolies ? Quelles sont les nouvelles lois mises en place en matière de mœurs et de politique sociale et familiale ? Quelles approches de la masculinité et du masculin adoptent ces lois ? Quelles exclusions et quelles discriminations engendrent-elles ? Assiste-t-on à l'émergence de différents projets de sociétés dans lesquels l'« homme » et son identité

---

<sup>1</sup> Livre 2, titre X du Code Pénal Italien (*Dei delitti contro la integrità e la sanità della stirpa*) qui traite des délits contre l'intégrité et la salubrité de la race, Code Rocco, 1930.

sexuée sont politiquement, socialement et moralement définis ? Quelle place prend l'« homme » dans les doctrines dominantes (démocrates-chrétiennes et communistes) de l'après-guerre ? Quels actes et quelles valeurs sont assignés à l'« homme » pour qu'il puisse jouir de toute sa légitimité ? Quelles sont les exclusives et les discriminations que suppose cette légitimité ?

## DISCRIMINATIONS ET HIERARCHIE

La « discrimination » selon la définition de John F. Dovidio et de Samuel L. Gaertner, est « un comportement négatif envers des individus membres d'un *exogroupe* envers lequel nous entretenons des préjugés »<sup>2</sup>, ce qui suppose un traitement inégalitaire renforcé par les coutumes voire par les lois d'une société donnée<sup>3</sup>. De plus, « la discrimination exerce une force cognitive : elle différencie les catégories et, ce faisant, elle ordonne et simplifie la réalité »<sup>4</sup>. La discrimination installe donc dans les sociétés une hiérarchie entre ce qui relève de la norme et ce qui est au-delà d'une réalité choisie et imposée. Cette distinction entre individus, rarement positive, équivaut à la remise en cause d'un principe d'égalité basée sur la religion, le sexe, les opinions politiques, l'orientation sexuelle<sup>5</sup>.

Le terreau sur lequel se sont structurées la France et l'Italie est complexe. L'héritage gréco-romain et judéo-chrétien, l'héritage des Lumières<sup>6</sup>, la portée idéologique de la morale et des valeurs bourgeoises du XIX<sup>ème</sup> siècle<sup>7</sup>, tout comme l'importance de la paysannerie sont autant de limites politiques, sociales et spirituelles qui ont imposé la construction particulière d'un archétype masculin. Archétype associé à un ensemble de comportements (force physique, courage, domination, autorité, violence) qui lui sont présumés exclusivement propres et constitutifs de son essence tout comme de son identité de genre.

Ces limites ont différencié et exclu les femmes mais aussi les hommes dont la masculinité ou le caractère masculin ne correspondaient pas à la norme unique. Norme mise en exergue et

---

<sup>2</sup> Dovidio F. John, Gaertner L. Samuel, *Prejudice, discrimination and racism*, San Diego, CA, Academic Press, 1986, 337 p.

<sup>3</sup> « Discrimination », *Encyclopédie Larousse*, 2012.

<sup>4</sup> Bourhis Y. Richard, Leyens Jacques-Philippe, *Stéréotypes, discriminations et relations intergroupes*, Sprimont, Belgique, éditions Mardaga, 1999 (1994), p. 30.

<sup>5</sup> « Discrimination », *Encyclopédie Larousse*, 2012.

<sup>6</sup> Vigaello Georges dir., *L'invention de la virilité, De la Renaissance aux Lumières*, t.1 de l'*Histoire de la virilité*, Paris, Seuil, 2011, 577 p.

<sup>7</sup> Corbin Alain dir., *Le Triomphe de la virilité, Le XIX<sup>e</sup> siècle*, t.2 de l'*Histoire de la virilité*, Paris, Seuil, 2011, 493 p.

revendiquée par les nouveaux régimes fascistes ou fascisants qui se mettent en place en Italie et en France.

L'« homme fasciste » ou « fascisant », avec ses caractéristiques et ses comportements attendus et obligatoires a-t-il survécu à la chute des régimes qui l'ont créé ? Et les discriminations qu'il suppose ont-elles perduré ? Dans son ouvrage *La Mascolinità contemporanea*, Sandro Bellassai dresse le portrait d'une nouvelle masculinité née de la chute des régimes fascistes mais également des bouleversements liés à l'apparition d'une nouvelle société dite de « consommation »<sup>8</sup>. Il souligne le projet global mis en place par Mussolini et la doctrine fasciste :

Il crollo dei fascismi rappresentò infatti anche la sconfitta di un determinato progetto di società, quantunque non privo di contraddizioni, del quale la restaurazione di una gerarchia di genere chiara e indiscussa costituiva un obiettivo centrale<sup>9</sup>.

Que reste-t-il réellement de cette volonté de hiérarchisation de la société, de par le biais d'une hiérarchisation des genres, des normes et des identités sexuelles au sortir de la guerre et dans les années de l'après-guerre ? La hiérarchisation, dont la discrimination semble être un effet corollaire voire même un moyen affirmé afin de renforcer les structures de la société, est-elle encore l'objet d'un projet politique ? Représente-t-elle encore, sans les mots et les dérives « raciales » de l'idéologie fasciste ou fascisante, un levier politique afin d'assurer une « régénérescence » aux sociétés italienne et française dans les années de la « reconstruction » ? Car les années cinquante et soixante représentent en elles-mêmes des années liées à des transformations profondes (sociales, économiques, politiques) de la société.

Assiste-t-on à une remise en question de la norme masculine, voire du modèle du *paterfamilias* ? Ou bien, la norme masculine, ancrée dans un réel mais aussi dans un imaginaire de grandeur, de puissance voire de repentance et d'expiation est-elle immuable, simplement prompte à se rebâtir en se débarrassant de ses fautes et de ses errements politiques ? Existe-il une continuité dans ce que le discours politique attribue aux « hommes » ? Les valeurs et les devoirs de l'« homme » sont-ils toujours les mêmes ?

L'« homme » italien, l'« homme » français de l'après-guerre est-il l'héritier de l'« homme » fasciste ou en est-il le contraire ? Quelle norme est adoptée ? Est-elle en rupture

---

<sup>8</sup> Bellassai Sandro, *La Mascolinità contemporanea*, Roma, Carocci, 2011 (2004), p. 99.

<sup>9</sup> Bellassai Sandro, *La Mascolinità... Op. cit.*, p. 99-100.

« L'effondrement des fascismes représenta en effet également la défaite d'un projet de société déterminé, quoique non privé de contradictions, dont la restauration d'une hiérarchie des genres claire et indiscutable constituait un objectif central ».

avec celle édictée par les régimes fascistes et fascisants ou bien s'inscrit-elle dans une réelle continuité ?

Les discriminations et la hiérarchie héritées de la période précédente perdurent-elles ? Assisté-t-on à la « naissance » d'un nouvel « homme nouveau » ?

#### « NON-MASCULINITE » HOMOSEXUELLE ET « SUR-MASCULINITE » DE LA RESISTANCE

La norme masculine déterminée par le régime de Vichy et lors du *Ventennio*<sup>10</sup> s'est imposée pour plusieurs raisons issues notamment du rejet de la démocratie et de la volonté de créer un « homme nouveau » débarrassé des vicissitudes morales des années vingt et trente.

Le retour aux notions de « Travail, Famille, Patrie », trinité salvatrice, s'expose comme une exigence, celle d'une redéfinition complète d'une échelle des valeurs dans laquelle l'homme avait perdu sa place et la nation avec lui, notamment après l'armistice de 1940. En Italie, l'« homme nouveau » est celui qui devait faire renaître la puissance de la nation italienne, laver l'affront de la victoire humiliante de 1918 et procéder au renouveau de la race italienne que les idéologues du régime fasciste présentaient comme l'unique héritière de la suprématie romaine.

Ces discours politiques supposent un bannissement de toutes les formes de masculin et de masculinité qui pourraient nuire au rétablissement moral des sociétés italiennes et françaises<sup>11</sup>. Parmi ces masculinités discriminées et non reconnues, il faut citer l'homosexualité active et surtout passive considérée comme une atteinte à la position dominante de l'homme.

Le régime de Vichy choisit d'instaurer la loi du 4 août 1942 qui criminalise les rapports homosexuels. Cette disposition législative, au contraire de tant d'autres, n'est pas remise en question par le Gouvernement Provisoire de la République Française qui en 1945 reprend cette loi et accentue la répression contre les homosexuels par le biais de l'article 331-1 du Code<sup>12</sup>. Les discours de rejet se font constants et tout au long des années cinquante et soixante, les politiques françaises tendant à criminaliser de plus en plus la pratique

---

<sup>10</sup> *Ventennio* : période de vingt ans de régime fasciste (1922-1945).

<sup>11</sup> Guedj Jérémy, « La figure du juif efféminé. Genre, homophobie et antisémitisme dans la France des années 1930 à travers les discours d'extrême droite », *Hommes et masculinités de 1789 à nos jours*, dir. Régis Revenin, Paris, éditions Autrement, 2007, p.220-235.

<sup>12</sup> Alinéa 3 de l'article 331 du Code pénal : « Sera puni d'un emprisonnement de six mois à trois ans et d'une amende de 60 FF à 15000 FF quiconque aura commis un acte impudique ou contre nature avec un individu de son sexe mineur de vingt et un ans »

homosexuelle (par exemple l'amendement Mirguet du 30 juillet 1960 qui fait de l'homosexualité un fléau social)<sup>13</sup>. Ce qui prouve qu'il n'y a pas obligatoirement de rupture idéologique quant au traitement de cette « masculinité rejetée » entre les deux régimes.

ASSEMBLÉE NATIONALE -- 2 <sup>e</sup> SÉANCE DU 18 JUILLET 1960		1961
« 2 <sup>e</sup> Toutes mesures tendant à régler avant le 1 <sup>er</sup> septembre 1960 le problème de la franchise des bouilleurs de cru. »		
La parole est à M. Héault.		
M. Pierre Héault. L'amendement de la commission dont vient de donner lecture M. le président est déjà tout un programme. Mais la phrase : « toutes mesures concernant le privilège... » est vraiment trop vague. Nous désirons, ainsi que le Gouvernement, abroger le décret Mendès-France avant le 1 <sup>er</sup> septembre. C'est pourquoi mon amendement précise : « toutes mesures tendant à régler avant le 1 <sup>er</sup> septembre 1960 le problème de la franchise des bouilleurs de cru ».		
M. le président. Quel est l'avis de la commission ?		
Mme Marcelle Devaud, rapporteur. La commission n'a pas été consultée sur ce sous-amendement, mais je crois pouvoir dire qu'elle accorde le préjugé favorable à un texte pour lequel elle laisse à l'Assemblée le soin de dire si elle l'accepte ou non. Il semble, en effet, que la date du 1 <sup>er</sup> septembre 1960 s'impose en raison des délais qui avaient été prévus pour l'application du décret Mendès-France.		
M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?		
M. le ministre de la santé publique et de la population. Le Gouvernement accepte ce sous-amendement.		
M. le président. Je mets aux voix le sous-amendement n° 11 présenté par M. Héault, accepté par le Gouvernement. (Le sous-amendement, mis aux voix, est adopté.)		
M. le président. M. Mirguet a déposé, à l'amendement n° 8 de la commission des affaires culturelles, un sous-amendement n° 9 ainsi conçu :		
« Après le quatrième alinéa du texte proposé par cet amendement, insérer le nouvel alinéa suivant :		
« 4 <sup>e</sup> Toutes mesures propres à lutter contre l'homosexualité. »		
La parole est à M. Mirguet.		
M. Paul Mirguet. Je pense qu'il est inutile d'insister longuement, car vous êtes tous conscients de la gravité de ce fléau qu'est l'homosexualité, fléau contre lequel nous avons le devoir de protéger nos enfants.		
Au moment où notre civilisation dangereusement minocitaire dans un monde en pleine évolution devient si vulnérable, nous devons lutter contre tout ce qui peut diminuer son prestige. Dans ce domaine, comme dans les autres, la France doit montrer l'exemple. C'est pourquoi je vous demande d'adopter mon sous-amendement. Le Parlement marquera ainsi une prise de conscience et sa volonté d'empêcher l'extension de ce fléau par des mesures plus efficaces, à mon sens, que la promulgation de textes répressifs.		
M. le président. Quel est l'avis de la commission ? (Rires)		
Mme Marcelle Devaud, rapporteur. Je ne trouve pas que cela soit particulièrement drôle ! Il y a là une situation que vous connaissez et que je connais aussi (Nouveaux rires). Oh ! cependant, il est trop facile de rire d'un problème social qui devrait vous préoccupier. Sachez que l'opinion a les yeux fixés sur le Parlement : il serait plus digne pour lui de ne pas plaisanter trop facilement. Notez ne s'occuper pas ici cher les rires. (Applaudissements.)		
Soyez assurés que je ne suis nullement gênée de parler de ces choses puisque elles existent. Il est naturel qu'on en parle pour les combattre.		
M. Pierre Comte-Offenbach. Bravo, madame !		
Mme Marcelle Devaud, rapporteur. Je précéderai simplement à M. Mirguet que le troisième alinéa de mon amendement qui a trait aux dispositions prévues par la convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui ne vise pas seulement les femmes, mais les êtres humains en général.		
M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?		
M. le ministre de la santé publique et de la population. Le texte du Gouvernement visé la question posée par M. Mirguet. Le Gouvernement s'en remet à la sagesse de l'Assemblée.		
M. le président. La parole est à M. Mirguet.		
M. Paul Mirguet. Je maintiens mon sous-amendement car les textes visant la prostitution ne concernent pas exactement l'homosexualité et le Gouvernement doit prendre position afin d'orienter l'opinion.		
M. le président. Personne ne demande plus la parole ?... Je mets aux voix le sous-amendement n° 9 de M. Mirguet. (Le sous-amendement, mis aux voix, est adopté.)		
M. le président. M. Rousselot a déposé, à l'amendement n° 8 de la commission des affaires culturelles, un sous-amendement n° 10 ainsi conçu :		
« Après le 4 <sup>e</sup> alinéa du texte proposé par cet amendement insérer le nouvel alinéa suivant :		
« Toutes mesures destinées à sauvegarder les personnes en danger moral en considérant comme fléaux sociaux tous les films interdits aux moins de 18 ans. »		
La parole est à M. Rousselot.		
M. René Rousselot. Mesdames, messieurs, il y a plusieurs mois j'avais appris par L'Express régulièrement que le maire d'une ville d'Alsace — je crois qu'il s'agit de Mulhouse — avait, à la suite de manifestations de protestation organisées par les associations familiales de la ville, pris un arrêté interdisant la projection du film Les Liaisons dangereuses.		
Je ne vais pas revenir au cinéma, mais j'ai tenu à connaître ce film. Je l'ai vu ici, à Paris. J'ai alors compris les motifs des manifestations organisées par les associations familiales de Mulhouse.		
Faites que, bien que certains films soient interdits aux adolescents de moins de dix-huit ans, ils n'en constituent pas moins un danger moral pour ceux qui ont dépassé cet âge, car ils risquent ainsi de les entraîner à la débauche et de déteriorer grandement leur moralité. Ne s'en pas dit déjà constater que de jeunes délinquants ayant commis des actes regrettables pour leurs victimes, pour eux-mêmes et pour leurs familles s'étaient agi qu'en mettant en pratique ce que le cinéma leur avait appris ?		
C'est en qualité de père de famille et de membre des associations familiales de la Meuse, notamment de la famille Guzin, que j'ai déposé cet amendement.		
Je considère que c'est ici que nous devons défendre la famille française. En votant mon sous-amendement, mesdames, messieurs, vous adrez éminemment à la sauvegarde de la moralité de notre belle jeunesse et heureusement nombreuses. (Applaudissements sur de nombreux bancs.)		
M. le président. Quel est l'avis de la commission ?		
Mme Marcelle Devaud, rapporteur. Je ne puis, sur ce sous-amendement, que donner un avis personnel.		
Je pense que la proposition de M. Rousselot n'est pas du domaine de ce texte et que, le Gouvernement ayant promis de régler par voie de décret le problème de la censure des films, il convient de laisser aux décrets le soin de résoudre cette question.		
La commission de Sénat a d'ailleurs longuement délibéré sur ce problème et si M. Rousselot fait partie de la commission des affaires culturelles, il a dû entendre, sur ce sujet, M. le ministre de l'Information.		
M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.		
M. le Premier ministre. Comme l'a déclaré Mme Devaud, une commission a été constituée, qui a déposé ses conclusions il y a quelques semaines. Ces conclusions sont très claires en ce qui concerne, notamment, la réorganisation de la censure. Elles posent certains problèmes juridiques, singulièrement celui des pouvoirs des maires sur le plan local.		
Le Gouvernement a l'intention de prendre, dans le courant de l'été et au vu de ces conclusions, un décret. La mesure demandée par M. Rousselot n'est pas du domaine législatif et le pouvoir réglementaire permet d'y faire face.		
C'est pourquoi il paraît inutile d'accepter le sous-amendement de M. Rousselot. Précisons cependant que les mesures en ce qui concerne le problème qu'il souève, seront prises par le Gouvernement.		
M. Félix Kir. Cela pourra instruire les tribunaux administratifs, qui en ont besoin !		
M. le président. La parole est à Mme Thome-Patenôtre, pour répondre au Gouvernement.		

Compte-rendu des débats, 2<sup>ème</sup> séance du 18 juillet 1960, Journal Officiel de la République Française, archives de l'Assemblée Nationale.

<sup>13</sup> 4<sup>ème</sup> amendement de l'article unique de la loi n° 60-773 du 30 juillet 1960 autorisant le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour lutter contre les fléaux sociaux

Il en est de même en Italie où l'homosexualité représente un danger pour la salubrité morale, mentale et physique de la société. La représentation passive et efféminée qui en est faite installe cette masculinité au ban de la société italienne. Benito Mussolini n'affirme-t-il pas : *in Italia c'erano soltanto "uomini veri" e le persone sospette o denunciate di "non esserlo" furono confinate*<sup>14</sup>. Les homosexuels italiens sont exilés sur l'île de *Carbonia* où ils sont mis à l'écart de la société pour la protéger de leur influence néfaste. Le *Duce* exige aussi dans une circulaire envoyée aux préfets du royaume qu'ils veillent à la santé physique et morale du citoyen<sup>15</sup> « condition absolue, pour qu'un peuple puisse exister et progresser »<sup>16</sup>. Il ordonne aux autorités de « persévérer dans l'action moralisatrice, en permanence et sans incertitudes »<sup>17</sup> afin que « les germes de la corruption ne gâchent et n'anéantissent les énergies vitales »<sup>18</sup> de la société italienne<sup>19</sup>.

Il est intéressant de souligner la sémantique choisie par les fascistes. Les hommes italiens sont « de vrais hommes », des « mâles » « virils » et « actifs »<sup>20</sup>. L'utilisation d'une sémantique particulière est à souligner car elle impose une caractérisation spécifique d'une catégorie d'individus. Elle participe de la hiérarchie des identités.

Comme en France, le rejet de l'homosexualité ne s'est pas interrompu à la chute du régime mussolinien. Il existe une répression réelle de l'homosexualité et une volonté politique de criminaliser cette pratique : (...) *anche l'Italia di Alcide de Gasperi e Aldo Moro ha perseguitato gli omosessuali. (...) le circolari del Ministero dell'Interno (...) parlano di « repressione dell'omosessualità »*<sup>21</sup>. Ainsi, au début des années soixante, le *Movimento Sociale Italiano*<sup>22</sup> – MSI, parti néo-fasciste fondé en 1946 – tente par trois fois de faire voter par le Parlement italien une loi pénalisant l'homosexualité. Il souhaite ajouter au Code pénal italien l'article 527-bis qui instaure une peine de réclusion de six mois à deux années et une

---

<sup>14</sup> « En Italie, il n'y avait que des « vrais hommes », et les personnes suspectées ou dénoncées de « ne pas l'être » ont été confinées ». On doit comprendre le verbe « confiner » dans le sens d'« exiler ». Exil sur l'île de Carbonia.

<sup>15</sup> Benadusi Lorenzo, « Vie privée, morale publique : le fascisme et le « problème » homosexuel », *Genre, sexualité & société* (en ligne), n°5, printemps 2011, p 4.

<sup>16</sup> Circulaire « *Per la morale e la sicurezza pubblica* », (pour la morale et la sécurité publique), n°12985.2/18138.

<sup>17</sup> *Ibid.*

<sup>18</sup> *Ibid.*

<sup>19</sup> Chapoutot Johann, « Virilité fasciste », *Histoire de la virilité, t.3, La virilité en crise ? XX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, dir. Jean-Jacques Courtine, Paris, Seuil, 2011, p.277-301.

<sup>20</sup> De Santis Luca, Colaone Sara, *En Italie, il n'y a que des vrais hommes*, Paris, Dargaud, 2010, 160 p.

<sup>21</sup> « L'Italie d'Alcide de Gasperi et d'Aldo Moro a aussi persécuté les homosexuels. Les circulaires du Ministère de l'Intérieur (...) parlent de « répression de l'homosexualité » Petrosino Dario, « A caccia di omosessuali. Studi di genere in liberia », *Mediazioni*, 2011.

<sup>22</sup> Mouvement Social Italien

amende de 10 000 à 100 000 Lires pour quiconque a des rapports sexuels avec une personne du même sexe<sup>23</sup>.

La « non-masculinité » homosexuelle heurte le modèle du *paterfamilias* construit sur la règle du patriarcat et l'hétérosexualité qui régit les nouveaux régimes démocratiques mis en place à partir de 1945-1946 en France et en Italie.

Il n'est pas inutile de souligner ici, le poids de la « mythologie » de la Résistance dans la pensée politique de la masculinité dans l'immédiat après-guerre car elle est au cœur des systèmes politiques naissants.

De la Résistance est née une « sur-masculinité », celle des maquisards et des patriotes, antagoniste d'une « masculinité collaboratrice », souvent rattachée à l'homosexualité<sup>24</sup>. Julian Jackson évoque dans son ouvrage *Arcadie, la vie homosexuelle en France, de l'après-guerre à la dépenalisation*, « l'association sémantique résistance=virilité [qui] s'accompagne souvent de l'identification de l'homosexualité à la collaboration »<sup>25</sup>. En effet, la figure de l'homosexuel est liée à l'image de la soumission à l'occupant. C'est une masculinité dévoyée et rejetée par les vainqueurs. Elle est confrontée, à son désavantage, à la masculinité née du combat de la Résistance.

Le parti communiste français s'autoproclamant le « parti des 75 000 fusillés » et le Mouvement Républicain Populaire, inscrivant son action, sa doctrine et son discours dans la droite ligne des valeurs de défense de la patrie du Conseil National de la Résistance<sup>26</sup> et dans la fidélité au Général de Gaulle, ne peuvent que mettre à l'index cette « masculinité collaboratrice ».

Au contraire, ils se réfèrent, puisque nombre d'entre eux en sont issus, à la « masculinité de la Résistance ». Cette dernière est prise en exemple pour sa bravoure et sa virilité et c'est à elle que revient, dans les discours politiques, la tâche de reconstruire la société, ses valeurs et ses normes.

L'adjectif « viril » est rassembleur. Il est un moyen de fédérer ceux qui, communistes ou autres, ont combattu dans les maquis. Elle exprime le refus de la collaboration et la mise à l'écart de ceux qui y ont pris part. Elle est aussi le symbole de l'exaltation d'une culture masculine précise. Celle des « maquisards », des « patriotes » italiens, de ces hommes

---

<sup>23</sup> Proposition de loi du 22 janvier 1960, modification et intégration au Titre IX du Livre 2 du Code Pénal de l'article 527-bis criminalisant l'homosexualité.

<sup>24</sup> Jackson Julian, *Arcadie, la vie homosexuelle en France, de l'après-guerre à la dépenalisation*, Paris, Autrement, 2009, p.47.

<sup>25</sup> *Ibid.*

<sup>26</sup> Programme du Conseil national de la Résistance, Conseil National de la Résistance, 15 mars 1944.



vertueux, valeureux et courageux au combat. Une célébration de celui qui s'est levé au risque de sa vie pour un combat supérieur, pour défendre sa patrie et pour protéger femmes et familles.

Ce sont ces hommes résolus qui sont pris en exemple. Ils permettent par l'exaltation de leur courage de donner une assise à des pouvoirs politiques nouveaux et encore fragiles. Cette exaltation permet également de redéfinir l'identité masculine. Les faits de bravoure, l'oubli de soi-même au profit d'un idéal, au profit de l'intérêt supérieur de la patrie, sont de bien meilleures qualités requises pour un « homme » que la débâcle de 1940, la collaboration ou bien encore les « accointances » avec le fascisme.

## RENOUVEAU DE LA MASCULINITE ET PLACE DES FEMMES

Les discours politiques de l'après-guerre, ceux des principaux partis politiques comme ceux des syndicats de toutes sensibilités mais aussi, spécificité italienne, ceux émanant du Vatican, appellent à un rejet profond de la structuration sociale mise en place par les idéologies fascistes et fascisantes. Cette « masculinité de la reconstruction » impose à l'homme une série de qualités : la virilité, la bravoure, une bonne moralité et de bonnes mœurs, le goût de l'effort, le courage, la sévérité, la volonté, un patriotisme certain, les vertus de la terre, du travail et de la famille ainsi qu'une obligatoire religiosité (pour l'Italie). Toutes qualités utiles pour parvenir à la reconstruction morale et physique de la société. Pour que la France et l'Italie puissent renaître des cendres de la guerre et de l'affrontement parfois fratricide qu'elles ont pu supporter, elles ont besoin de « bons pères de famille » à la salubrité sociale évidente.

Aux élections législatives françaises de juin 1946, le Mouvement Républicain Populaire (MRP) recueille 28,2% des voix, le Parti Communiste Français (PCF) 25,9% et la Section Française de l'Internationale Ouvrière (SFIO) 21,1%<sup>27</sup>. Aux élections législatives italiennes de juin 1946, couplées avec le référendum positif sur l'abolition de la monarchie, la *Democrazia Cristiana* (DC)<sup>28</sup> recueille 35,2% des suffrages, le *Partito Comunista Italiano* (PCI)<sup>29</sup> 18,9% et le *Partito Socialista Italiano di Unità Proletaria* (PSIUP)<sup>30</sup> 20,6%<sup>31</sup>. En

---

<sup>27</sup> Elgey Georgette, *Histoire de la IV<sup>e</sup> République. La république des illusions, 1945-1951*, Paris, Fayard, 1993, (1965), p.191.

<sup>28</sup> Démocratie Chrétienne, parti politique italien fondé en 1942.

<sup>29</sup> Parti Communiste Italien, parti politique italien fondé en 1921.

<sup>30</sup> Parti Socialiste Italien de l'Unité Proletarienne, parti politique italien fondé en 1943.

<sup>31</sup> Résultats du scrutin du 2 juin 1946, *archivio storico della Camera dei Deputati*/archives historiques de la chambre des Députés.

France comme en Italie les principaux partis gouvernent ensemble et élaborent ensemble leur nouvelle Constitution. En France, l'expérience du Tripartisme prend fin avec le départ des communistes en 1947. C'est à la même date qu'en Italie, Alcide de Gasperi, leader de la Démocratie Chrétienne et chef du gouvernement décide de se passer d'eux. Le modèle démocrate-chrétien, modèle prépondérant dans l'exercice du pouvoir, pour redéfinir les enjeux liés à la masculinité et au masculin choisit d'affronter les doctrines basées sur l'égoïsme et le profit. Pour le MRP : « le centre du monde est la personne humaine »<sup>32</sup>. Si l'on pourrait croire que cette vision sociale de l'homme basée sur le rejet de l'argent et du capital rapprocherait les démocrates-chrétiens des communistes, les débats et les choix politiques démontrent l'incompatibilité entre ces deux doctrines. Même si en France, comme en Italie les partis communistes respectifs n'ont pas obtenu au fil des élections le pouvoir, le poids de leur idéologie a pesé sur les choix moraux effectués par ceux qui détenaient le pouvoir effectif. Si les discriminations envers les homosexuels ont perduré et ont parfois trouvé un écho favorable dans chacun des deux camps, il faut nous intéresser aussi aux discriminations subies par les femmes.

La redéfinition des enjeux du masculin induit inévitablement une redéfinition ou une définition du féminin. Quelles discriminations envers les femmes ? De quel ordre ? Discriminations économiques, juridiques, sociales et morales ? Quelle est la place de « la » femme dans ces deux sociétés qui se reconstruisent ? Les exemples de l'avortement et du divorce mais aussi de la place des femmes dans les partis politiques nous permettent de comprendre en quoi l'idéologie dominante, celle de la démocratie-chrétienne en Italie et à moindre égard en France<sup>33</sup>, a pu stigmatiser les femmes en les enfermant dans les stéréotypes liés à leur identité de genre.

Le Code Rocco, nouveau Code pénal italien mis en place en 1930, contient des dispositions qui ne sont abolies qu'à la fin des années soixante-dix. Nombre de ces dispositions concernent les femmes et le respect de la famille. Le titre X du Livre 2 traite *Dei delitti contro la integrità e la sanità della stirpa*<sup>34</sup>, et évoque des hommes « sains » et « virils ». Les articles 545, 546 et 547, criminalisent l'avortement et ne sont abrogés par référendum que le 22 mai 1978. Le titre IX punit les délits contre la moralité publique et le titre XI les délits contre la famille.

---

<sup>32</sup> Gortais Albert, secrétaire général adjoint du MRP, « Doctrine, chapitre III, Pour ou contre la personne humaine ? », *Rapport du 3<sup>ème</sup> Congrès national du mouvement*, 14 mars 1947.

<sup>33</sup> Letamendia Pierre, *Le Mouvement Républicain populaire, histoire d'un grand parti français*, Paris, Beauchesne, 1995, 381 p.

<sup>34</sup> Livre 2, titre X du Code Pénal Italien (*Dei delitti contro la integrità e la sanità della stirpa*) qui traite des délits contre l'intégrité et la salubrité de la race, Code Rocco, 1930.

« La » femme est donc placée dans l'impossibilité de disposer de son propre corps. Cette discrimination n'est pas combattue par la Démocratie Chrétienne ni par le MRP, ni par le RPF, fondé en 1947. Le droit à l'avortement, le droit au divorce (légalisé en Italie en 1970 contre la volonté de la Démocratie Chrétienne), le droit à la contraception, le droit à ouvrir son propre compte en banque sans autorisation, sont quelques unes des discriminations sociales et juridiques que subissent les femmes françaises et italiennes. La hiérarchie mise en place par les discours politiques de l'après-guerre enferme « la » femme dans son rôle de mère et d'épouse. Elle est réduite à la seule fécondité, nécessaire pour assurer le renouvellement physique et moral des générations. Au sein même des partis, elles sont cantonnées dans des équipes, des commissions ou des sections de travail toujours définies par l'épithète « féminine ». Ici aussi la sémantique de la hiérarchisation mérite d'être étudiée. Les femmes sont donc elles aussi déterminées par la hiérarchisation des identités sociales.

La reconstruction des enjeux liés au masculin dans les années qui marquent la fin de la Seconde Guerre Mondiale et dans l'immédiat après-guerre suppose de nombreuses et complexes réflexions. L'héritage d'une masculinité rejetée, la nécessité d'en définir une nouvelle, le choix politique et idéologique de stigmatiser certaines formes de masculinités pour mieux asseoir le seul et unique modèle viable pour les hommes responsables de l'époque sont les différentes étapes d'une étude précise du masculin.

Afin de répondre à cette réflexion, il me faut étudier avec soin les archives des différents partis français et italiens : le Parti Communiste Français, le Parti Communiste Italien, l'UDSR, le RPF, le MRP, le Parti Socialiste Italien, le Mouvement Social Italien, les groupuscules d'extrême-droite et d'extrême gauche. Mes travaux de recherches se portent en particulier, d'un point de vue méthodologique, sur les discours politiques, la propagande officielle de ces différents partis, sur les comptes-rendus de séance des assemblées propres aux partis mais aussi des Parlements nationaux ainsi que sur les presses partisans (publications des partis politiques et organes officiels : *L'Unità*, *L'Humanité*, *Democrazia Cristiana*), généralistes et militantes (revues homosexuelles : *Arcadie*, *Futur*, *Fuori !*, *Sesso e libertà*).

D'un point de vue historiographique, mon travail de recherche s'inscrit dans la continuité des recherches effectuées sur les régimes fascistes. Il s'inscrit également dans la continuité des travaux de Fabrice Virgili ou Luc Capdevila sur le genre et la guerre, l'image du guerrier et la virilité. Mais si nombre de recherches portent sur l'« homme fasciste », il me paraît novateur de vouloir cerner et définir d'un point de vue historique les nouvelles formes de masculinité qui apparaissent après la Seconde Guerre Mondiale.

Mon plan de recherche se divise en quatre parties : dans un premier temps il me paraît nécessaire de souligner les mutations qui apparaissent dans l'acceptation de l'« homme » dans les périodes troubles de mise en place des nouveaux régimes (nouvelles institutions, nouvelle répartition des forces politiques, rejet d'une partie de la classe politique et apparition de la Guerre Froide). Dans un second temps, je chercherai à comprendre les politiques sociales et familiales mises en place par les gouvernements à majorité démocrate-chrétienne (nouvelle place de l'homme ? Définition et défense de la famille. Rejet des « masculinités marginales », place de la femme). Dans un troisième temps j'observerai l'évolution de ces régimes et leurs positions face aux demandes sociétales (premières revendications féministes et homosexuelles). Enfin dans un dernier temps, je poserai la question de la remise en cause de cette masculinité issue de la guerre (militantisme féministe, militantisme homosexuel, libération des mœurs, perte d'influence de la doctrine démocrate-chrétienne, montée et puissance des idéaux de gauche).

Je souhaite donc confronter deux réalités et deux espaces, et soulever les problématiques liées à la masculinité, à l'identité masculine, à la place de l'homosexualité et à

la place des femmes. Je souhaite identifier les mécanismes mis en place pour hiérarchiser les sociétés françaises et italiennes. Et je souhaite pouvoir démontrer qu'il n'est jamais de rupture franche entre deux régimes et qu'il peut exister dans les domaines touchants aux identités sexuées, une continuité idéologique entre un régime fasciste et un régime démocratique.

## BIBLIOGRAPHIE

- ALDRICH Robert (dir.), *Une histoire de l'homosexualité*, Paris, Seuil, 2006, 383 p.
- BADINTER Elisabeth, *XY, de l'identité masculine*, Paris, Librairie générale française, 1994. 318 p.
- BANTIGNY Ludivine, *Le plus bel âge ? : Jeunes et jeunesse en France de l'aube des Trente Glorieuses à la guerre d'Algérie*, Paris, Fayard, 2007, 498 p.
- *Jeunesse oblige : histoire des jeunes en France, XIXe-XXIe siècle*, Paris, PUF, 2009, 307 p.
- BELLASSAI Sandro, *La Mascolinità contemporanea*, Roma, Carocci, 2011 (2004), 127 p.
- BELLASSAI Sandro (dir.), MALATESTA Maria (dir.), *Genere e Mascolinità. Uno sguardo storico*, Roma, Bulzoni, 2000, 360 p.
- BENADUSI Lorenzo, « Vie privée, morale publique : le fascisme et le « problème » homosexuel », *Genre, sexualité & société* (en ligne), n°5, printemps 2011, p 4.
- CORBIN Alain (dir.), COURTINE Jean Jacques (dir.), VIGARELLO Georges (dir.), *Histoire du corps*, Paris, Seuil, 2005-2006. 3 vol. (573, 442, 522 p.)
- CORBIN Alain (dir.), *Le Triomphe de la virilité, Le XIX<sup>e</sup> siècle*, t.2 de l'*Histoire de la virilité*, Paris, Seuil, 2011, 493 p.
- CORRAZE Jacques, *L'homosexualité*, Paris, PUF, 1996 (1976), 127 p.
- DELUMEAU Jean (dir.), ROCHE Daniel (dir.), *Histoire des pères et de la paternité*, Paris, Larousse, 1990. 477 p.
- DE SANTIS Luca, COLAONE Sara, *En Italie, il n'y a que des vrais hommes*, Paris, Dargaud, 2010, 160 p.
- DOGLIANI Patrizia, *L'Italia Fascista, 1922-1940*, Firenze, Sansoni, 1999, 440 p.
- ELGEY Georgette, *Histoire de la IV<sup>e</sup> République. La république des illusions, 1945-1951*, Paris, Fayard, 1993, (1965), 555 p.
- FALCONNET Georges, LEFAUCHEUR Nadine, *La fabrication des mâles*, Paris, Seuil, 1977. 186 p.
- GUEDJ Jérémy, « La figure du juif efféminé. Genre, homophobie et antisémitisme dans la France des années 1930 à travers les discours d'extrême droite », *Hommes et masculinités de 1789 à nos jours*, dir. Régis Revenin, Paris, éditions Autrement, 2007, p.220-235.
- HERITIER Françoise, *Masculin-Féminin. II, Dissoudre la hiérarchie*, Paris, O. Jacob, 2002. 443 p.
- JACKSON Julian, *Arcadie, la vie homosexuelle en France, de l'après-guerre à la dépénalisation*, Paris, Autrement, 2009, 363 p.
- LAQUEUR Thomas Walker, *La fabrique du sexe : essai sur le corps et le genre en Occident*, Paris, Gallimard, 1992. 355 p.
- LE TALEC Jean-Yves, *Folles de France : repenser l'homosexualité masculine*, Paris, Editions de la Découverte, 2008, 331 p.
- LETAMENDIA Pierre, *Le Mouvement Républicain populaire, histoire d'un grand parti français*, Paris, Beauchesne, 1995, 381 p.
- MOSSE Georges Lachmann, *L'image de l'homme : l'invention de la virilité moderne.*, Paris, Abbeville, 1997. 215 p.
- RAUCH André, *Crise de l'identité masculine : 1789-1914*, Paris, Hachette littératures, 2001. 297 p.
- *Histoire du premier sexe : de la Révolution à nos jours*, Paris, Hachette littératures, 2006. 646 p.
- REVENIN Régis (Coord.), CORBIN Alain (Préf.), *Hommes et masculinités de 1789 à nos jours : contributions à l'histoire du genre et de la sexualité en France*, Paris, Ed. Autrement, 2007. 293 p.

- SOHN Anne Marie, *Du premier baiser à l'alcove : la sexualité des français au quotidien 1850-1950*, Paris, Aubier, 1996. 310 p.
- TAMAGNE Florence, *Histoire de l'homosexualité en Europe : Berlin, Londres, Paris, 1919-1939*, Paris, Seuil, 2000. 691 p
- *Mauvais genre : une histoire des représentations de l'homosexualité*, Paris, EDLM, 2001. 286 p.
- TIN Louis Georges, *L'invention de la culture hétérosexuelle*, Paris, Ed. Autrement, 2008. 201 p.
- VIGAELLO Georges (dir.), *L'invention de la virilité, De la Renaissance aux Lumières*, t.1 de l'*Histoire de la virilité*, Paris, Seuil, 2011, 577 p.
- WELZER-LANG Daniel, *Les hommes aussi changent*, Paris, Payot, 2004, 436 p.
- *Les hommes et le masculin*, Paris, Payot & Rivage, 2008, 347 p.